

Département de la SOMME
Arrondissement de PERONNE
Canton de PERONNE

Commune de BERNES

Tél. Fax répondeur mairie
03 22 86 69 17

CONSEIL MUNICIPAL;
SEANCE DU 13 Juin 2017
A 19h15

Etaient présents : M. TRUJILLO, Maire,
Mes JAMINON, LEGER, BORRUECO
Mrs. DEMAY, LAVALARD, PREVOT, ROUGRAFF,

Absent et excusé : Me MACEL, M. LOTELLIER

Participation financière de la commune à la protection sociale complémentaire santé d'un de ses agents employé à temps complet.

Le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable, détermine les modalités et charge M. le Maire de saisir le Comité Technique du Centre de Gestion de la Somme, afin de valider la décision et de délibérer secondairement à l'avis rendu.

Contrat de travail de Me Le Roux, Secrétaire de mairie.

Le contrat de travail de M. GROCKOWIAK, Secrétaire de mairie, chargé de la formation de Me. LE ROUX, s'étant arrêté au 31 Mai 2017, il est discuté sur proposition de M. le Maire, la nécessité d'augmenter la durée de travail hebdomadaire de cet agent de 5h à 12h.

Décision prise à l'unanimité des membres présents qui charge également M. le Maire de saisir le Comité Technique du CDG 80 pour valider cette décision et délibérer ensuite.

Contrat de travail de Me Vetter, employé communal

Le conseil délibère pour la reconduction du contrat de Me Vetter, dans les mêmes conditions (6 heures par semaines) pour une durée d'un an à compter du 08 juillet 2017.

Enquête de Recensement de la population de la commune 2018.

Cette prochaine enquête aura lieu du 18 Janvier au 17 Février 2018.

Pour assurer cette mission, le Conseil municipal décide de désigner par le biais d'une délibération puis d'un arrêté :

- Me LE ROUX Séverine : Coordonnateur communal
- M. PREVOT Jean-Paul : Coordonnateur communal suppléant
- Me VETTER Laurence et Me. LE ROUX Séverine : Agents recenseurs.

Il délibère aussi sur le fait que les dépenses spécifiques liées à l'enquête seront à inscrire au Budget Primitif 2018, ainsi que la dotation forfaitaire de l'Etat (non connue à ce jour).

Prévisionnel Travaux de voirie rue de Roisel

Présentation de l'estimation du coût de la réalisation d'un fossé de drainage sur la RD 45 (Maître d'œuvre la CCHS) : 73459.20€ TTC ;

A ajouter à cette estimation le rachat de terres par la commune selon l'implantation du dispositif et l'enfouissement de la ligne téléphonique.

Le Conseil municipal décide d'étudier le projet en prenant en compte les subventions possibles et les mesures compensatoires à venir du Parc Eolien.

Photocopieur de l'école

Actuellement en panne et non réparable, un premier devis de chez Péronne Bureau est discuté.

Deux options : Achat + maintenance (5 ans) 2080€ HT

Location pour 5 ans 2400HT

Le Conseil se prononce pour continuer la réflexion sur l'usage, les consommations et l'étude d'autres devis.

Commission Communale d'aménagement foncier.

Institution de cette Commission dans la commune, par délibération du 20 Avril 2017. L'objectif est de remettre à plat les échanges de terres faits entre agriculteurs avec un remembrement ancien.

Réunion de travail le mardi 20 Juin 2017 à 14h30 en Mairie, en présence de M. BOUSSEMART David du Conseil départemental de la Somme, des agriculteurs de la commune et communes voisines.

Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales(FPIC)

Le Conseil délibère et décide à l'unanimité de conserver la répartition dite de « droit commun » du FPIC, entre la Communauté de Commune Haute Somme et ses communes membres. Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant en 2017 pour notre commune est fixé à 9522€ en terme de droit commun.

Projet d'Organisation d'un Rassemblement de Véhicules Anciens dans la commune en 2018

Un avis favorable est émis pour réfléchir à la faisabilité de l'événement. Il est demandé d'organiser une réunion de travail en Septembre entre le Conseil municipal, les membres de « l'Association des Anciens Elèves » et d'inviter les membres de l'association des « Amis de QUIVIERES » pour le partage de leur expérience en la matière.

La séance a été levée à 20H50

Pour extrait conforme;
Le Maire, M. Jean TRUJILLO